

Plan d'adaptation au changement climatique

La gestion de la ressource hydraulique au cœur du débat

« Réduire l'impact du réchauffement climatique et trouver des mesures concrètes pour y faire face »

C'est l'objectif principal d'un vaste plan d'adaptation qui est actuellement en cours d'élaboration. Cette initiative répond à la demande de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer qui a souhaité que chaque bassin élabore un tel plan d'adaptation, suite à la COP21.

En ce sens, un comité technique, chargé de suivre l'élaboration du plan de bassin de Corse, s'est réuni pour la 1ère fois sous la direction de Xavier Luciani, président de l'Office d'équipement hydraulique et vice-président du comité de bassin, lors d'une réunion, le 29 mars dernier dans les locaux de l'OEHC.

L'objectif ? Exposer les conséquences du changement climatique en Corse, notamment dans le domaine de l'eau. Mais également définir des mesures concrètes pour limiter son impact et afin de réduire la vulnérabilité de notre territoire, en ciblant les zones où il est nécessaire d'agir en priorité.

Constitué de membres du comité de bassin, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, des services de l'État ainsi que de la Collectivité territoriale de Corse, le comité technique validera les conclusions des travaux engagés pour l'élaboration du plan qui se déroulera en 3 phases :

- La réalisation d'un bilan des connaissances scientifiques sur l'évolution du climat, établi avec la collaboration d'un groupe de scientifiques corses sollicités par le comité de bassin ;
- La production de cartes de vulnérabilité du bassin afin d'identifier précisément les territoires qui nécessitent le plus d'actions d'adaptation que ce soit pour la disponibilité en eau, l'assèchement des sols ou pour la fragilisation de la biodiversité ;
- L'élaboration d'une stratégie et de mesures concrètes d'adaptation à mobiliser pour des réponses graduées à combiner ensemble.

Le comité technique restituera ainsi ses premiers travaux lors d'une réunion du comité de bassin prévue cet automne.

« Une démarche de cohérence de la politique de l'eau »

Avec un climat plus sec, des pluies plus rares et aléatoires et moins d'eau dans les rivières l'été, le changement climatique s'accroît et les acteurs de l'eau doivent s'organiser pour adapter leur territoire au manque de la ressource.

Pour l'agence de l'eau « ***La hausse des températures est avérée depuis de nombreuses années. Cela s'explique tout simplement par une diminution des pluies depuis les années 1960, ce qui a engendré un assèchement considérable des sols et une baisse de débits. Cependant, ce climat, qualifié « d'au-dessus de la normale », ne s'arrête pas à l'île, mais concerne également tout le secteur méditerranéen. »***

Hydrobiologiste et administrateur à l'agence de l'eau, Antoine Orsini dresse également un constat des plus préoccupant « ***dès 2021, un réchauffement important s'accroîtra et ne cessera d'évoluer. Nous apprenons aussi qu'à partir de 2050 se produira une baisse considérable des précipitations. Ceci représente « une chute de 10 à 40 % par rapport aux années 1960/1990 ».***

L'impact conséquent de ces phénomènes sur l'écosystème aura ainsi pour conséquences un réchauffement des cours d'eau et de la mer, mais également une élévation du niveau d'eau encore difficile à quantifier (on parle de plus de 5 à 8 cm à compter de 2070).

La sensibilisation vis-à-vis de ces changements climatiques devient donc aujourd'hui une priorité.

Comme le souligne Antoine Orsini : « ***Il convient de parler au présent. Ce changement climatique pourrait être à l'origine du déclenchement d'une crise écologique sans précédent. »***

Pour l'O.E.H.C, l'objectif est de s'inscrire dans une démarche de cohérence de la politique de l'eau du territoire. Aussi les ouvrages structurants prévus dans le PADDUC et les points de déséquilibres de la ressource en eau dégagés lors des assises de l'eau devront impérativement être bien pris en compte dans ce plan. Mené au sein du comité de bassin, ce plan d'adaptation permettra aussi de réaliser des demandes d'aides à l'agence de l'eau dans le cadre d'une gestion optimisée de la ressource (renouvellement de conduite fuyarde, amélioration du rendement de réseau, nouveaux ouvrages de prélèvement dans les zones en déséquilibre actuel et futur...).

Toutes les informations, articles et vidéos sur les sites de :

[Article Sauvons l'eau](#)

[Article de la Collectivité Territoriale de Corse](#)

[Article Alta Frequenza](#)

[Article Télépaese](#)

[Article le Petit Bastiais](#)